



Conseil d'administration

Maha Abdullah  
*Cairo Institute for Human  
Rights Studies,  
Palestine*

Binota Moy Dhamai  
*Asia Indigenous Peoples Pact,  
Thaïlande*

Irene Escorihuela Blasco  
*Observatori DESC,  
Espagne*

Priyanthi Fernando  
*International Women's Rights  
Action Watch Asia Pacific,  
Malaisie*

Fernanda Hopenhaym  
*Project on Organizing,  
Development, Education and  
Research,  
Mexique*

Ryan Schlieff  
*International Accountability  
Project,  
États-Unis*

S'bu Zikode  
*Abahlali baseMjondolo,  
Afrique du Sud*

Chris Grove  
*Directeur exécutif*

À:

Votre honneur Cyril Ramaphosa, Président de l'Afrique du Sud

CC:

M. Bhekokwakhe "Bheki" Hamilton Cele, ministre de la Police  
Mme Mmamoloko "Nkhensani" Kubayi, ministre des établissements humains

Maître Shamila Batohi, directrice nationale des poursuites publiques, autorités nationales chargées des poursuites judiciaires

Mme Mary Lawlor, Rapporteuse spéciale des Nations unies sur la situation des défenseur/euse-s des droits humains

Mme Elina Steinerte, Présidente-Rapporteuse, Groupe de travail des Nations Unies sur les détentions arbitraires

M. Morris Tidball-Binz, Rapporteur spécial des Nations Unies sur les exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires.

M. Balakrishnan Rajagopal, Rapporteur spécial des Nations unies sur le droit à un logement convenable

Prof. Nils Melzer, Rapporteur spécial des Nations Unies sur la torture et autres traitements cruels et inhumains

Votre honneur Rémy Ngoy Lumbu, Rapporteur spécial sur les défenseur/euse-s des droits humains et Point de référence sur les représailles en Afrique

Votre honneur Mudford Zachariah Mwandenga, Commissaire, Groupe de travail sur les droits économiques, sociaux et culturels à la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples.

6 décembre 2021

Votre excellence,

Nous écrivons au nom du Réseau-DESC - Réseau international pour les droits économiques, sociaux et culturels. Nous sommes un réseau mondial composé de plus de 280 organisations et défenseur/euse-s dans 75 pays, qui se consacrent à la réalisation de la justice économique, sociale, culturelle et environnementale par le biais des droits humains.

Nous vous écrivons pour vous faire part de nos plus vives inquiétudes concernant les attaques en cours contre les défenseur/euse-s des droits humains du membre du Réseau-DESC, Abahlali baseMjondolo, dans la commune d'eKhenana, à Durban, dans la municipalité d'eThekweni.

Selon des informations fiables, au moins dix défenseur/euse-s des droits humains d'Abahlali baseMjondolo de la commune d'eKhenana, dans le quartier de Cato Crest, à Durban, ont été criminalisé-e-s tout au long de l'année 2021.

Le 23 octobre 2021, Maphiwe Gasela, secrétaire de la branche d'Abahlali baseMjondolo dans la commune d'eKhenana, et Phumelele Mkhize ont été arrêtées et accusées d'agression après que des sympathisants du Congrès national africain (ANC pour son sigle en anglais) au pouvoir aient prétendument agressé Phumelele Mkhize, ainsi que trois autres femmes de la commune d'eKhenana, à savoir : Snothando Mkhize, Nomlindelo Madlala et Nomfundo Mhlongo. Les deux femmes ont ensuite été libérées sous caution le 25 octobre 2021. Les conditions de libération sous caution les ont empêchées Maphiwe Gasela et Phumelele Mkhize de retourner dans leur communauté et, le 26 octobre 2021, les maisons des deux femmes ont été incendiées.<sup>1</sup> Lorsque ces deux femmes ont signalé les incidents, la police de Durban a d'abord refusé d'ouvrir une enquête ou même de se rendre sur place.<sup>2</sup>

Maphiwe Gasela avait déjà été arrêtée en mai 2021 sur la base d'accusations forgées de toutes pièces de conspiration en vue de tuer des témoins du meurtre de Vusi Shandu. M. Shandu a été assassiné dans le township de Cato Manor en mars 2021.<sup>3</sup> Le vice-président d'Abahlali baseMjondolo, Mqapheli Bonono, et Siniko Miya avaient également été arrêtés et accusés avec Maphiwe Gasela. Toutefois, les charges ont été abandonnées le 4 octobre 2021.<sup>4</sup> Selon Abahlali baseMjondolo,

---

<sup>1</sup> Chris Makhaye et Nomfundo Xolo (8 novembre 2021): Trouble en terre promise, New Frame, est disponible ici: <https://www.newframe.com/trouble-in-the-promised-land/?fbclid=IwAR1uN6e3igbNWdgUniyrmPpNkz-3BOMXj-dY-vmkQITLoenKOkFLc9O0sYs>

<sup>2</sup> Erik Naki (29 octobre 2021): Les membres d'Abahlali baseMjondolo vivent dans la peur, The Citizen, peut être consulté ici: <https://www.citizen.co.za/news/south-africa/2890810/abahlali-basemjondolo-living-in-fear/>

<sup>3</sup> Pavan Kulkarni (4 octobre 2021): Les charges contre les dirigeants du mouvement des Shack Dwellers en Afrique du Sud sont abandonnées, Peoples Dispatch, peut être consulté ici : <https://peoplesdispatch.org/2021/10/04/charges-against-leaders-of-shack-dwellers-movement-in-south-africa-dropped/?fbclid=IwAR0GImg2mjKILcwj5FeeMIDHXRbxvJVGJDuBYjHPevChGS5NXOfQPmpm17c>

<sup>4</sup> Chris Makhaye et Nomfundo Xolo (5 octobre 2021) : Les militant-e-s libéré-e-s jurent de demander des comptes à l'État, New Frame, peut être consulté ici: <https://www.newframe.com/freed-activists-vow-to->

Mqapheli Bonono et d'autres dirigeant-e-s d'Abahlali baseMjondolo ont reçu des menaces de mort depuis que l'affaire a été abandonnée et se cachent actuellement en dehors de la communauté en raison de préoccupations constantes concernant leur sécurité.

Dans le cadre de cette affaire, les dirigeants de la branche d'Abahlali baseMjondolo, Ayanda Ngila, Lindokuhle Mnguni et Landu Shazi, ont fait face à de fausses accusations de meurtre pour le meurtre de Vusi Shandu. Lors de l'arrestation, des coups de feu auraient été tirés sur Landu Shazi par des policiers en civil. Sa jambe a également été cassée pendant l'arrestation et il aurait été menacé par la police alors qu'il se trouvait à l'hôpital. Le 21 mai 2021, un témoin public a avoué avoir fait un faux témoignage contre les accusés.<sup>5</sup> Toutes les charges retenues contre les trois dirigeants d'Abahlali baseMjondolo ont été retirées le 29 septembre 2021.<sup>6</sup>

Le 21 octobre 2021, Nokuthula Mabaso, Thozama Mazwi et Sindiswa Ngcobo ont été libérées sous caution après avoir passé deux semaines à la prison de Westville.<sup>7</sup> Les trois dirigeantes de la commune d'eKhenana avaient été accusées d'agression après être intervenues lorsqu'une femme liée à l'ANC aurait attaqué un homme migrant avec de l'eau bouillante en juin 2020.

Plusieurs des défenseur/euse-s des droits humains ont été injustement incarcéré-e-s pendant une période considérable au cours de cette procédure. Notamment, Ayanda Ngila, Lindokuhle Mnguni et Landu Shazi ont passé 6 mois en prison suite à des accusations de meurtre forgées de toutes pièces.<sup>8</sup>

---

[hold-the-state-to-account/?fbclid=IwAR0h7Zqun8UP8XLH1fscG3-WhoMrUc3iKiEVFB0fbolDmWyfN2hWpVvr09k](https://www.peoplesdispatch.org/2021/10/04/charges-against-leaders-of-shack-dwellers-movement-in-south-africa-dropped/?fbclid=IwAR0h7Zqun8UP8XLH1fscG3-WhoMrUc3iKiEVFB0fbolDmWyfN2hWpVvr09k)

<sup>5</sup> Pavan Kulkarni (4 octobre 2021): Les charges contre les leaders du mouvement des habitant-e-s des baraquements en Afrique du Sud sont abandonnées, Peoples Dispatch, peut être consulté ici: <https://peoplesdispatch.org/2021/10/04/charges-against-leaders-of-shack-dwellers-movement-in-south-africa-dropped/?fbclid=IwAR0GImg2mjKILcwJ5FeeMlDHXRBxyJVGJDuBYjHPevChGS5NXOfQPmpm17c>

<sup>6</sup> Chris Makhaye et Nomfundo Xolo (29 septembre 2021): Les trois accusés à tort d'Abahlali sont enfin libérés, New Frame, peut être consulté ici: <https://www.newframe.com/wrongfully-accused-abahlali-three-set-free-at-last/>

<sup>7</sup> Chris Makhaye et Nomfundo Xolo (8 novembre 2021) : Trouble en terre promise, New Frame, peut être consulté ici : <https://www.newframe.com/trouble-in-the-promised-land/?fbclid=IwAR1uN6e3igbNWdgUniyrmPpNkz-3BOMXj-dY-vmkQTTLoenKOkFLc9O0sYs>

<sup>8</sup> Chris Makhaye et Nomfundo Xolo (29 septembre 2021): Les trois accusés à tort d'Abahlali sont enfin libérés, New Frame, peut être consulté ici: <https://www.newframe.com/wrongfully-accused-abahlali-three-set-free-at-last/>

Ces incidents témoignent d'une attaque orchestrée contre les dirigeant-e-s et les habitant-e-s de la commune d'eKhenana, apparemment menée en collusion avec la police de Cato Manor, la branche locale de l'ANC et la municipalité d'eThekwini.<sup>9</sup>

Les tentatives de criminalisation des défenseur/euse-s des droits humains de la commune d'eKhenana semblent s'inscrire dans un schéma plus large d'attaques constantes et continues de la part de l'État et des entreprises contre le mouvement des habitant-e-s des baraquements, Abahlali baseMjondolo et ses installations.<sup>10</sup>

Depuis la création du mouvement en 2005, les militant-e-s d'Abahlali baseMjondolo ont été confronté-e-s à une grave répression de l'État sous la forme de menaces, de criminalisation, de torture lors de gardes à vue, d'expulsions forcées, de campagnes de diffamation et d'assassinats.<sup>11</sup> Depuis sa création, 18 dirigeant-e-s et sympathisant-e-s du mouvement ont été tué-e-s.<sup>12</sup> Au fil des ans, plusieurs dirigeant-e-s du mouvement ont dû se cacher par crainte de subir des attaques, notamment le cofondateur et président, Sibusiso (S'bu) Innocent Zikode.<sup>13</sup> En 2014, le Réseau-DESC a envoyé une lettre collective au gouvernement sud-africain pour lui faire part de ses préoccupations concernant les meurtres de dirigeant-e-s d'Abahlali baseMjondolo.<sup>14</sup> Néanmoins, sept ans plus tard, la répression étatique se poursuit sans relâche et en grande partie en toute impunité.<sup>15</sup>

La répression des défenseur/euse-s des droits humains d'Abahlali baseMjondolo a lieu dans le cadre de leur lutte pour le droit au logement et aux services de base pour certaines des communautés les plus marginalisées d'Afrique du Sud, face à la négligence apparente du gouvernement et aux fréquentes allégations de corruption.<sup>16</sup> Selon la Banque mondiale, l'Afrique du Sud reste l'un des pays

---

<sup>9</sup> Erik Naki (29 octobre 2021): Les membres d'Abahlali baseMjondolo vivent dans la peur, The Citizen, peut être consulté ici: <https://www.citizen.co.za/news/south-africa/2890810/abahlali-basemjondolo-living-in-fear/>

<sup>10</sup> Noam Chomsky et al (14 octobre 2021) : Solidarité avec l'occupation des terres d'eKhenana, New Frame. Peut être consulté ici: <https://www.newframe.com/solidarity-with-the-ekhenana-land-occupation/>

<sup>11</sup> Abahlali baseMjondolo (5 octobre 2018): Abahlali à manifester contre la répression étatique, les menaces et les assassinats. Peut être consulté ici: <http://abahlali.org/node/16776/>

<sup>12</sup> <https://www.newframe.com/a-just-society-will-be-first-prize-for-sbu-zikode/>

<sup>13</sup> Forum för levande historia (2021): Prix Per Anger aux défenseur/euse-s des droits humains: 2021: S'BU INNOCENT ZIKODE. Peut être consulté ici: <https://www.levandehistoria.se/english/anger-prize-human-rights-defenders/prize-winners/2021-sbu-innocent-zikode>

<sup>14</sup> Réseau-DESC (2014): Afrique du Sud: Protéger les leaders des habitant-e-s des baraquements contre les attaques. Peut être consulté sur: <https://www.escri-net.org/node/365715>

<sup>15</sup> Erik Naki (29 octobre 2021): Les membres d'Abahlali baseMjondolo vivent dans la peur, The Citizen, peut être consulté ici: <https://www.citizen.co.za/news/south-africa/2890810/abahlali-basemjondolo-living-in-fear/>

<sup>16</sup> Naledi Sikhakhane (14 avril 2021) : Une société juste sera le premier prix pour S'bu Zikode, New Frame, peut être consulté ici:

les plus inégalitaires au monde, après la fin officielle de l'apartheid il y a plus de 25 ans<sup>17</sup> avec des niveaux de chômage stupéfiants, en particulier chez les jeunes, et des niveaux élevés d'insécurité alimentaire.<sup>18</sup>

En réponse à l'incapacité du gouvernement à fournir des logements et des services sociaux de base, les personnes les plus marginalisées et les plus démunies occupent des terrains inutilisés dans toute l'Afrique du Sud. Les communautés s'organisent afin de trouver des moyens de subvenir à leurs besoins et à ceux de leurs familles et plaident auprès des autorités locales pour obtenir l'accès aux services de base tels que les égouts et l'eau courante.<sup>19</sup> L'occupation de ces terres se heurte souvent à la violence et aux expulsions de la part de l'État et des entreprises qui cherchent à construire des logements à but lucratif là où se trouvent les installations.

La commune d'eKhenana a été créée sur un terrain de deux hectares à Cato Manor, à Durban, par trois familles. La commune abrite actuellement 109 familles, dont beaucoup se sont installées dans la commune après avoir été expulsées de logements loués dans les environs. Ces familles cherchent à construire une communauté durable basée sur l'autosuffisance pour les résident-e-s de la commune.<sup>20</sup>

Cependant, depuis sa création, la commune d'eKhenana et ses habitant-e-s ont été confronté-e-s à des attaques et des tentatives d'expulsion permanentes de la part des autorités locales et des sociétés de sécurité privées. Les expulsions sont souvent violentes, impliquant parfois l'utilisation de balles réelles contre des résident-e-s non armé-e-s, ainsi que l'incendie de baraquements et la destruction de biens.

Ces expulsions ont souvent lieu sans décision de justice, en violation de la loi 19 de 1998 sur la prévention des expulsions illégales et l'occupation illégale des terres. Depuis la création de la commune d'eKhenana, 29 démolitions ont eu lieu. Des expulsions ont même été effectuées en dépit d'un moratoire sur les expulsions pendant un confinement de 21 jours lié à la COVID-19 en 2020, émis par le ministre de la Justice et des Services correctionnels Ronald Lamola le 26 mars 2020.

---

<https://www.newframe.com/a-just-society-will-be-first-prize-for-sbu-zikode/>

<sup>17</sup>Le site web de la Banque mondiale: <https://www.worldbank.org/en/country/southafrica/overview#1>

<sup>18</sup> Anna Majavu et Nomfundo Xolo (19 août 2021): La communauté au cœur de la lutte contre la faim en Afrique du Sud, New Frame. Peut être consulté ici: <https://www.newframe.com/community-at-the-heart-of-hunger-struggle-in-sa/?fbclid=IwAR2EL6DMeAqWYkEB-6eyVGmYITRUzRI2VQonqUqllc5WnZ1hIb4-maCkGIk>

<sup>19</sup> Anna Majavu et Nomfundo Xolo (19 août 2021): La communauté au cœur de la lutte contre la faim en Afrique du Sud, New Frame. Peut être consulté ici: <https://www.newframe.com/community-at-the-heart-of-hunger-struggle-in-sa/?fbclid=IwAR2EL6DMeAqWYkEB-6eyVGmYITRUzRI2VQonqUqllc5WnZ1hIb4-maCkGIk>

<sup>20</sup> Nomfundo Xolo (13 août 2020): les résident-e-s d'eKhenana labourent pour la liberté, New Frame, peut être consulté ici: <https://www.newframe.com/ekhenana-residents-are-tilling-for-freedom/>

Le 27 décembre 2019, Abahlali baseMjondolo avait obtenu un interdit judiciaire devant la Haute Cour de Durban, au KwaZulu-Natal, pour empêcher la municipalité de procéder à des expulsions illégales. Cette décision a été réaffirmée le 24 avril 2020, la municipalité ayant poursuivi les expulsions en violation de l'interdit et du moratoire.<sup>21</sup>

Rien que pendant le lockdown, quatre tentatives d'expulsion ont eu lieu dans la commune d'eKhenana. Les membres de la communauté ont pu résister à trois d'entre elles. Cependant, le 15 avril 2020, 13 maisons ont été démolies par Calvin and Family Security Services, l'unité de lutte contre l'occupation des terres de Metro et une autre société de sécurité privée inconnue. Chaque maison démolie abritait environ cinq personnes et parmi les personnes touchées se trouvaient deux adolescents handicapés et 15 enfants en bas âge.

Rien que dans la municipalité d'eThekwini, à Durban, les expulsions massives, illégales et violentes, des habitant-e-s des baraquements pendant le confinement relatif à la COVID-19 ont touché environ 900 personnes. L'unité anti-intrusion d'eThekwini, la société de sécurité privée Calvin and Family Security Services, la Force de défense nationale sud-africaine, la police métropolitaine de Durban et les services de police sud-africains (SAPS) seraient parmi les acteurs ayant procédé à ces expulsions illégales.<sup>22</sup>

Nous souhaitons rappeler que le gouvernement d'Afrique du Sud a l'obligation de promouvoir, respecter, protéger et réaliser les droits humains conformément aux normes internationales et aux lois nationales.

Plus précisément, en tant qu'État partie au Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP), l'Afrique du Sud est tenue de respecter les droits humains suivants, entre autres: le droit à la vie; le droit de ne pas être soumis à la torture et à d'autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants; le droit à la liberté et à la sécurité de la personne, y compris le droit de ne pas faire l'objet d'une arrestation ou d'une détention illégale ou arbitraire; et le droit à une procédure régulière.

Le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC), auquel l'Afrique du Sud est partie, oblige les États à reconnaître le droit à un niveau de vie suffisant, y compris un logement, de l'eau, un assainissement et une alimentation adéquats. Les États parties sont tenus de prendre les mesures appropriées pour assurer la réalisation de ces droits.

---

<sup>21</sup> Chris Makhaye et Nomfundo Xolo (8 novembre 2021) : Trouble en terre promise, New Frame, peut être consulté ici : <https://www.newframe.com/trouble-in-the-promised-land/?fbclid=IwAR1uN6e3igbNWdgUniyrmPpNkz-3BOMXj-dY-vmkQTTLoenKOkFLc9O0sYs>

<sup>22</sup> Alice Draper, Graham Philpott, David Ntseng et Mark Butler (23 juin 2020): Les habitants des bidonvilles de Durban expulsés illégalement, New Frame. Peut être consulté ici: <https://www.newframe.com/ethekwini-shack-dwellers-illegally-evicted/>

Nous rappelons également la Déclaration des Nations Unies sur le droit et la responsabilité des individus, groupes et organes de la société de promouvoir et protéger les droits humains et les libertés fondamentales universellement reconnus, qui établit l'obligation, entre autres, de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la protection de chacun-e contre toute violence, menace, représailles ou toute autre action arbitraire en raison de ses actions de défense et de promotion des droits humains. Cela inclut l'interdiction de la criminalisation des défenseur/euse-s des droits humains, un abus bien connu des systèmes de justice pénale visant à supprimer la dissidence. Cette criminalisation a été condamnée par les organismes internationaux de défense des droits humains.<sup>23</sup>

La Charte africaine des droits de l'homme et des peuples, à laquelle l'Afrique du Sud est partie, oblige les États à reconnaître, par le biais de la législation et d'autres mesures, les droits à l'égalité devant la loi et à une protection égale par la loi; le droit à la vie et à l'intégrité de la personne; les droits à la liberté et à l'autonomie individuelle, y compris la liberté de ne pas faire l'objet de détentions arbitraires; le droit à une procédure judiciaire régulière; le droit à un accès égal aux services publics et le droit à leur développement économique, social et culturel.

Compte tenu de la gravité de la situation, nous appelons le gouvernement d'Afrique du Sud à :

1. Mettre immédiatement fin aux attaques contre les membres d'Abahlali baseMjondolo et assurer un environnement favorable aux défenseur/euse-s des droits humains en général en Afrique du Sud.
2. Mener rapidement des enquêtes approfondies, indépendantes et impartiales sur les allégations d'attaques contre les habitant-e-s de la commune d'eKhenana, notamment l'incendie des maisons de Maphiwe Gasela et de Phumelele Mkhize, secrétaire de branche d'Abahlali baseMjondolo, et demander des comptes aux responsables.
3. Garantir l'intégrité physique et mentale des défenseur/euse-s des droits humains en Afrique du Sud, notamment en assurant la protection des défenseur/euse-s des droits humains qui reçoivent des menaces de mort, qui sont dirigées y compris au vice-président d'Abahlali baseMjondolo, Mqapheli Bonono, et d'autres dirigeant-e-s du mouvement. Mener des enquêtes rapides, approfondies, indépendantes et impartiales sur ces allégations et demander des comptes aux responsables.
4. Mettre immédiatement un terme aux expulsions forcées illégales en Afrique du Sud. Mener rapidement des enquêtes approfondies, indépendantes et impartiales sur les allégations de recours excessif à la force contre les habitant-e-s des baraquements par l'unité anti-intrusion d'eThekwini, la société de sécurité privée Calvin and Family Security Services, la Force de défense nationale sud-africaine, la police métropolitaine de Durban, les services de police

---

<sup>23</sup> Voir, par exemple, Criminalisation des défenseurs des droits humains, Rapport, Commission interaméricaine des droits de l'homme, 2015, disponible sur: <http://www.oas.org/en/iachr/reports/pdfs/criminalization2016.pdf>

sud-africains (SAPS) et d'autres acteurs étatiques et non étatiques. Les parties responsables doivent être tenues pour responsables.

5. Prendre progressivement des mesures ambitieuses, en utilisant au maximum les ressources disponibles, pour fournir un logement adéquat et un accès aux services de base à tou-te-s les Sud-Africain-e-s, y compris aux habitant-e-s des quartiers informels et des terres occupées.

Nous sommes impatient-e-s de connaître les progrès réalisés sur ces questions.

Respectueusement,

Chris Grove, directeur exécutif, Réseau-DESC